

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 18 juin 2019

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.086**

Nous donnons suite à votre correspondance reçue le 13 mai dernier pour vous communiquer les documents que vous décrivez comme suit :

« J'aimerais obtenir tout document, avis, note ou rapport en lien avec le décret 384-2016 : *Projet expérimental de comparaison des coûts liés aux chirurgies et aux procédures sous scopie entre le réseau public de santé et de services sociaux et les cliniques Chirurgie Dix30 inc., Centre de chirurgie rocklandMD et Groupe Opmedic inc. Conditions de mise en œuvre, par le ministre de la santé et des services sociaux et son renouvellement* » (sic).

De plus, en l'absence de commentaire de votre part pour la période visée et tel que précisé dans notre courriel du 23 mai dernier, nous avons considéré la dernière année soit du 13 mai 2018 au 13 mai 2019.

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 33, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (Loi).

Aussi, nous regrettons de vous informer que l'accès à certains autres documents demandés vous est refusé. En effet, il s'agit de renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques qui ne vous sont pas accessibles. À l'appui de cette décision, nous invoquons les articles 33 et 34 de la Loi.

... 2

De plus, nous vous informons qu'un document relève davantage du Secrétariat du Conseil du trésor. Ainsi, en vertu de l'article 48 de la Loi, nous vous référons à la responsable de l'application de cette loi au sein de cette organisation :

SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Madame Johanne Laplante  
Directrice du bureau du Secrétaire  
875, Grande Allée Est, 4<sup>e</sup>, secteur 100  
Québec (Québec) G1R 5R8  
Téléphone : 418 643-0875 poste 4006  
Télécopieur : 418 643-6494  
acces-prp@sct.gouv.qc.ca

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi (onglet 2).

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé  
Annick Leblanc

p.j.